

EN  
BREF

## LECTURE

Récolte  
solidaire  
de livres

Payot Librairie organise sa 13e grande récolte de livres, afin de les redistribuer à celles et ceux qui n'ont pas un accès facilité à la lecture. Dès aujourd'hui et jusqu'au 24 avril, vous pourrez déposer vos livres dans les librairies Payot, les magasins Nature & Découvertes Suisse et dans tous les supermarchés Coop de Suisse romande, excepté dans les gares (près de 190 magasins). L'édition de l'an dernier avait dû être annulée, mais en 2019, plus de 357 000 livres ont été redistribués. Cette année, la majeure partie de la collecte ira à la Fondation Almadanya en Tunisie, en faveur des centres culturels de Tataouine, Kairouan, Sousse, Le Kef, Mahdia, Jendouba et Silliana, ainsi qu'à plus de deux cent trente bibliothèques scolaires rurales en Tunisie. Livres, romans, BD, albums et ouvrages de référence actuels en bon état sont acceptés. **C-SGO**

## LOTERIES

Tirages du 14 avril 2021

N° + N° Chance	Gagnants	Gains (Fr.)
6 + 1	0	-
6 + 0	0	-
5 + 1	6	10'879.00
5 + 0	36	1'000.00
4 + 1	237	204.05
4 + 0	1'488	84.35
3 + 1	4'507	26.95
3 + 0	24'451	10.60

Prochain Jackpot: Fr. 3'800'000.-\*

## JOKER

N°	Gagnants	Gains (Fr.)
6/6	1	192'989.00
5 derniers	2	10'000.00
4 derniers	11	1'000.00
3 derniers	107	100.00
2 derniers	1'095	10.00

Prochain Jackpot: Fr. 100'000.-\*

\*Montants estimés en francs, non garantis.  
À partager entre les gagnants du 1<sup>er</sup> rang.

ORDRE EXACT:	Fr. 639.20
TOUS LES ORDRES:	Fr. 106.50
MILIEU:	Fr. 6.40

ORDRE EXACT:	Aucun gagnant
TOUS LES ORDRES:	Fr. 137.80
1er CHIFFRE:	Fr. 3.30

5	8	9	12	19	28	29
33	34	37	38	39	46	
49	54	59	61	63	68	69

Seule la liste officielle des résultats  
de la Loterie Romande fait foi.  
www.loro.ch

# Pour mieux exploiter le potentiel de l'énergie solaire

**INNOVATION** Afin de promouvoir le développement du photovoltaïque, la Région solaire Seeland lance une plateforme de médiation entre propriétaires et investisseurs.

PAR PHILIPPE OUDOT

Le Seeland bénéficie d'un rayonnement solaire élevé. Il atteint environ 1100 kWh par an et par mètre carré, ce qui permet d'exploiter une installation photovoltaïque de manière efficiente. C'est pour encourager ce type de production que s'est constituée l'association Plateforme solaire Seeland, en 2013. Aujourd'hui, environ 5% de l'électricité produite dans la région l'est grâce aux installations photovoltaïques. Or, selon cette association, «50% de la consommation totale d'électricité pourrait être générée à partir de l'énergie solaire». Afin de promouvoir de manière ciblée le développement d'installations solaires, l'association vient de lancer une plateforme de médiation, qui doit servir d'intermédiaire entre les propriétaires d'immeubles disposés à accueillir des panneaux solaires sur leur toit et des investisseurs intéressés par l'énergie solaire.

## Gagnant-gagnant

En fait, explique Christoph Giger, directeur de la Plateforme solaire Seeland et responsable de ce projet, il s'agit, pour les propriétaires, d'annoncer qu'ils sont disposés à accueillir sur leur toit une installation photovoltaïque. Quant aux personnes ou entreprises intéressées à investir dans une énergie durable, elles peuvent trouver sur cette plateforme un toit approprié. C'est donc du gagnant-gagnant.

Et pour savoir si le jeu en vaut vraiment la chandelle, le cadastre solaire (en ligne sur le site internet [www.solarplattform-seeland.ch](http://www.solarplattform-seeland.ch)) constitue une aide précieuse. On y trouve en effet chaque bâtiment, commune



En utilisant de manière optimale les toits à disposition, la région de Bienne-Seeland pourrait produire 50% de sa consommation électrique. LDD

par commune, marqué de différentes couleurs en fonction de son potentiel solaire. Ce cadastre n'est toutefois qu'un des éléments à considérer avant de se lancer. En fonction de la puissance de l'installation, il faut, par exemple, tenir compte de la capacité de la ligne d'accès électrique pour l'injection du courant.

## Aux parties de s'arranger

Avant que les données ne soient publiées sur la plateforme, les responsables vont d'abord les vérifier. Ensuite, propriétaires et investisseurs pourront librement entrer en

contact en fonction de leur intérêt respectif. A eux de s'arranger et d'établir un contrat fixant les modalités de leur accord. «Nous sommes toutefois prêts à les aider s'ils le jugent nécessaire», assure Christoph Giger.

Pour notre interlocuteur, ce modèle offre des avantages aux deux parties. D'un côté, le propriétaire immobilier, qui ne veut pas forcément investir lui-même dans une installation photovoltaïque, peut consommer une partie de l'énergie produite sur son toit à bon prix. De l'autre, les investisseurs peuvent vendre leur cou-

rant solaire plus cher que le tarif de rachat du fournisseur d'énergie. Comme le relève Christoph Giger, il s'agit d'investissements à long terme, sachant que la durée de vie d'une installation photovoltaïque est de 30 à 40 ans.

## Ouvert à tous

L'avantage de cette plateforme, poursuit-il, c'est de permettre à de petits investisseurs ou à des personnes qui n'ont pas la possibilité de placer une installation sur leur immeuble d'investir malgré tout dans l'énergie photovoltaïque.

Si l'intérêt porte surtout sur les panneaux photovoltaïques et la production d'électricité, la plateforme permet aussi de proposer des toits pour du solaire thermique, et donc la production d'eau chaude. Il suffit de trois à quatre panneaux capteurs pour couvrir la consommation en eau chaude d'une maison familiale. Par ailleurs, précise Christoph Giger, il est également possible de combiner production thermique et photovoltaïque. L'activation de la plateforme de médiation pour l'utilisation des toitures est prévue dans le courant de l'automne 2021.

## Un règlement particulier pour le Jura bernois

**SPORT** Attribution de subventions pour des compétitions.

Le Jura bernois dispose d'un système spécifique en matière de subventions pour les compétitions sportives. Le Conseil exécutif a en effet validé au début du mois le règlement y relatif, permettant de répondre aux besoins et particularités de la région dans le domaine du sport. Le Conseil du Jura bernois (CJB) a constaté que les compétitions sportives organisées dans la région attirent naturellement moins de monde que dans le reste du canton. Une question

de barrière de la langue, essentiellement. Le fait est tout particulièrement vrai pour les sportives et sportifs amateurs, qui participent principalement à des compétitions dans une même région linguistique (surtout pour les manifestations populaires de petites et moyennes envergures). Partant, le CJB a demandé à ce qu'un règlement spécial puisse être établi pour le Jura bernois, tout en respectant les bases légales en vigueur et particulièrement les critères

prévus dans l'ordonnance cantonale sur les jeux d'argent. Le texte, qui a été adopté par le Conseil exécutif le 7 avril, est entré en vigueur de façon rétroactive au 1er janvier de cette année.

## Séance d'information

Le CJB indique également qu'une séance d'information sur les nouvelles bases légales régissant le Fonds du sport aura lieu le vendredi 30 avril, à 16h30, en visioconférence.



Les compétitions sportives attirent moins de monde dans le Jura bernois que dans le reste du canton. PEXELS

Cette séance d'information s'adresse tout spécialement aux demandeurs de subventions (notamment les clubs) qui ont ou qui souhaitent déposer une demande. Les discussions porteront sur les principales modifications de la

nouvelle législation sur les jeux d'argent et leurs implications pour le dépôt des demandes. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du Fonds du sport jusqu'au 25 avril 2021, à l'adresse suivante: [fondsdusport@be.ch](mailto:fondsdusport@be.ch) **C-SGO**